

# L'Écho d'automne

de la Fontaine

## Le mot du Maire

Faire face aux défis d'aujourd'hui, anticiper pour demain et après-demain et surtout faire les choses dans l'ordre parce que faire et défaire, c'est toujours travailler, mais c'est malheureusement gaspiller.

Celui qui nous occupe en ce moment, c'est l'énergie. Il nous faut consommer moins, parce que ça nous coûte cher. Ce n'est pas une trouvaille, c'est du bon sens, il faut le répéter sans cesse :

*La meilleure énergie, c'est celle que nous ne consommons pas !*

Les alertes concernant l'épuisement des ressources naturelles et le réchauffement climatique ne sont pas une nouveauté.

Pour exemple, le débat sur la climatisation de la salle associative est clos. La pose de films sur les vitres, associée aux rideaux ne sont peut-être pas la solution la plus rafraîchissante mais c'est de loin le meilleur bilan carbone et financier.



Les illuminations de Noël vont devoir être également plus sobres tout en gardant un esprit de fêtes.

Pour la suite, nous réfléchissons à :

- Réduire drastiquement l'éclairage public pour la biodiversité mais aussi pour les finances publiques. Nous allons mettre en œuvre rapidement l'extinction totale y compris la traversée du village (RD1532) de 21h à 6h. L'intensité des lampadaires sera également diminuée au maximum là où c'est possible.

- Isoler nos bâtiments communaux (Mairie et salle des fêtes) et surtout les rendre moins énergivores. Ceci est à plus long terme mais il faudra essayer de profiter des aides financières pour la création d'un réseau chaleur depuis notre chaufferie bois.

Une première réunion a eu lieu avec les commerçants du centre bourg pour échanger sur le projet de nouveaux bâtiments commerciaux. Une réunion publique sera organisée pour que chacun puisse participer à cette réflexion ainsi qu'à l'aménagement de la cour et du bâtiment de la Mairie.

L'horloge de l'église nous joue des tours et enchaîne les pannes, il va falloir également s'intéresser rapidement à son toit et son clocher.

Moins grave, la fontaine communale, en face du salon de coiffure, ne coule plus. C'est un problème technique qui sera résolu dès que possible.

Pleins de sujets, tous azimuts, qui rendent ce mandat prenant mais passionnant.

Retrouvons-nous vendredi 11 novembre à 10h45 au Monument aux Morts pour commémorer l'Armistice de 1918 et le vendredi 13 janvier 2023 à 19h00 à la salle des fêtes pour les premiers vœux de la Municipalité de cette nouvelle mandature.

David Charbonnel

## A découvrir dans ce numéro

Les infos de la Commune / Les déchets ménagers / La vie de l'école / La vie des Associations / Agenda / Un jeune à l'honneur / Les équipements hivernaux / Infos pratiques / La photo mystère



## LA VIE DE LA COMMUNE

### Route de Montchardon

Une visite de reconnaissance des ponts et murs de soutènement aval, sur l'ensemble de notre commune, a été réalisée cet été par un bureau d'études privé spécialisé en ouvrages d'art sous le pilotage du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema). Il a été constaté un défaut majeur sur la structure du mur de soutènement de la Route de Montchardon situé entre le virage du Cumin et le lieu-dit du Fay (éboulement d'une partie du mur, déchaussement de pierres...) pouvant entraîner le risque d'un effondrement brusque de l'accotement.

De manière urgente et dans l'attente de la réparation et du confortement de ce mur, des mesures de sécurité ont été prises :

- Instauration d'une limitation du tonnage : la circulation est interdite à tous véhicules de plus de 3.5 tonnes à partir du carrefour du hameau de San.
- Mise en place de piquets au droit du mur de soutènement afin d'empêcher physiquement la circulation sur l'accotement.



Des dérogations pourront être exceptionnellement accordées sur demande écrite à transmettre en Mairie.



### Desserte forestière

Le 9 septembre a été inaugurée la piste forestière du massif de Neurre dans les Coulmes.

Cette desserte permettra la gestion et l'exploitation durable des forêts communales d'Izeron, Rencurel et Malleval-en-Vercors.

Pour info :  
<https://www.pefc-france.org/>



### Saint Marcellin Vercors Isère Communauté à Izeron

Le Conseil Communautaire se réunit mensuellement, il s'est déroulé le jeudi 22 septembre à la salle des fêtes.

Sous la présidence de Frédéric De Azevedo, les élus communautaires ont échangé et débattu sur différents sujets.

Ce Conseil a permis de présenter notamment la nouvelle Maison de Santé de Pont en Royans, mais aussi le projet d'aménagement et d'agrandissement du local de la Ressourcerie à Saint Sauveur.

De nombreux autres points, tels que le schéma directeur cyclable, la gestion des déchets, l'urbanisme et le développement économique ont fait l'objet de débats.

A l'issue de cette réunion, tout le monde s'est retrouvé autour d'un buffet proposé par les commerçants du village.

Plus d'infos : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr>



## Tri des déchets : Préservons notre environnement

Le tri de nos déchets est l'action individuelle nécessaire à la sauvegarde de notre environnement.

Il appartient à chacun d'entre nous de prendre sa part en triant et en apportant les déchets dans les points de collecte appropriés (moloks, conteneurs bleu, jaune et vert, ou déchetteries).

Nous vous rappelons qu'un mauvais tri coûte cher à la collectivité et que déposer des déchets au pied des conteneurs peut également entraîner des sanctions individuelles.

Laisser volontairement des déchets au pied des conteneurs ou en pleine nature est interdit.  
La brigade intercommunale de l'environnement intervient pour sensibiliser aux bonnes pratiques et pour sanctionner les contrevenants.

### LES SANCTIONS ENCOURUES

Tout contrevenant risque les sanctions suivantes :

Infraction	Référence législative	Montant
Non-respect de la réglementation en matière de collecte des déchets	Article R. 632-1 du Code Pénal Article R. 541-76 du Code de l'Environnement	150 € (contravention 2 <sup>e</sup> classe)
Abandon de déchets	Article R. 633-6 du Code Pénal	450 € (contravention 3 <sup>e</sup> classe)
Entrave à la liberté de circulation sur la voie publique	Article R. 644-2 du Code Pénal	750 € (contravention 4 <sup>e</sup> classe)
Abandon de déchets transportés dans un véhicule	Article R. 635-8 du Code Pénal Article R. 541-77 du Code de l'Environnement	1 500 € (contravention 5 <sup>e</sup> classe)

Ainsi qu'une sanction administrative de 200 € pour un constat de dépôt de déchets identifiés, pour les frais de nettoyage occasionnés.

## Une appli pour agir contre les déchets abandonnés

L'application **Action Déchets** par *Trash Spotter* est un outil de poche gratuit, sans limite territoriale, pour signaler les déchets et enregistrer les ramassages. Les communes disposent d'une plateforme numérique pour pouvoir agir.

### Le constat

Une partie de nos déchets se retrouvent volontairement ou accidentellement dans l'environnement.

### Quels dangers ?

Cette pollution est présente dans tous les écosystèmes et a des conséquences sur l'ensemble du vivant. Elle affecte notre santé et génère aussi des émotions négatives.

### Comment agir ?

Signaler les déchets par géolocalisation, les ramasser, participer à des ramassages, sensibiliser...

- Toute personne peut signaler la présence de **tout type de déchet** dans la nature, qu'elle le ramasse ou non. Le lieu est **automatiquement géolocalisé** sur la carte.
- Une **application internationale** (avec le réseau Trash Spotter). Les déchets peuvent être signalés par des habitants ou des visiteurs de n'importe quelle autre région ou pays.
- Si la personne ne ramasse pas, les déchets peuvent être pris en charge par des **associations locales, d'autres utilisateurs, des collectivités...**

## Tous responsables et acteurs du nettoyage de la nature

(habitants, associations, collectivités, entreprises)



### CHAQUE ACTION COMPTE (AU MOINS) DOUBLE

- Chaque action fait **gagner des points** à l'utilisateur de l'appli (1 spot = 1 point, 1 petit ramassage = 2 points...).
- Les points sont **convertis en argent** (grâce à des dons de mécènes à la fondation Trash Spotter).
- L'argent accumulé sera **versé à des associations** partenaires d'Action Déchets, au choix de l'utilisateur.
- Ces associations œuvrent obligatoirement dans le **développement durable** (environnement, inégalités, handicap...) et sont sélectionnées par un « comité éthique ».



# LA VIE DE LA COMMUNE

## Elagage le long des réseaux

**Pour rester branché,  
élaguez**

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie  
d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?  
alors vous avez la responsabilité de l'entretien  
de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé  
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



## Un point sur la récolte des noix

La récolte des noix s'est déroulée du 26 septembre  
au 20 octobre.

Comme pour tous les fruits, elle a démarré plus  
tôt cette année.

Cette récolte est marquée par un gros volume de  
noix avec l'absence de gros calibres. La qualité du  
cerneau est correcte malgré la sécheresse et la  
canicule.

La problématique de la saison est le coût de pro-  
duction (gaz, électricité...) mais semble être aus-  
si l'écoulement de la marchandise à cause de la  
concurrence exacerbée de la noix importée sur le  
marché européen.



## La photo mystère du numéro précédent

Izeron

Situé au lieu-dit « Gonte » en limite de Malleval-en-Vercors, cette  
magnifique prairie est traversée par l'itinéraire de randonnée « Le  
Tour des Coulmes ».

Cette randonnée pédestre itinérante est également accessible aux  
VTT et aux cavaliers.

Période conseillée : de mai à octobre.

Durée : 2 à 3 jours (4 jours avec variantes).

Distance : 39 km (47 km avec variantes).

Dénivelé + : 1090 m (2350 m avec variantes).

Altitudes : min : 846 m / max 1351 m (min : 250 m / max 1351 m  
avec variantes).



Merci à Gérald pour avoir sillonné le massif des  
Coulmes en quête de la réponse.

## LA VIE DE LA COMMUNE



### La réglementation des dérogations scolaires

Les dérogations scolaires ne peuvent être acceptées par les Mairies que dans la limite des capacités d'accueil des écoles.

Dans cette limite, une dérogation n'est de droit que dans 3 cas :

- Quand les 2 parents exercent une activité professionnelle hors de leur commune et que celle-ci n'assure pas la restauration et la garde ou seulement l'une de ces 2 prestations,
- Quand la santé ou le handicap de l'enfant exige la scolarisation dans une autre commune que la commune de résidence,
- Quand l'enfant a déjà un frère ou une sœur inscrit dans la commune demandée **à la condition que ce frère ou cette sœur y soit accueilli pour un des deux motifs évoqués ci-dessus.**

Ces motifs de dérogation intitulés «de droit» imposent seulement à la commune de résidence de participer financièrement à la scolarisation de l'enfant dans une école d'une autre commune.

Le coût moyen des frais de scolarité en Isère a été estimé en 2021 par les services de la Préfecture de l'Isère à :

- 772 € par élève en école élémentaire
- 1203 € par élève en école maternelle

### Cimetière d'Izeron

L'entretien des allées du cimetière devient problématique suite à l'interdiction au 1er janvier 2022 de l'utilisation de produits phytosanitaires.

La mairie étudie des solutions alternatives comme la mise en herbe des allées du cimetière... (idem Cognin-les-Gorges)

Vos propositions sont les bienvenues.

### Espace Pédagogique Forestier des Coulmes - Patente



Un nouveau sentier pédagogique a été créé et inauguré cette année sur la Forêt des Coulmes, au départ de Patente.

Il s'agit d'un Espace Pédagogique Forestier, **ouvert à tous.**

3 livrets sont téléchargeables et permettent de découvrir divers aspects de la forêt en suivant les petites bornes (empreintes d'animaux, géologie, fourmis, charbonniers...)

Les professeurs ont ainsi un support pour préparer les sorties en classe, et peuvent emmener les enfants sur les Coulmes avec des bornes ou éléments pédagogiques en forêt.

Nous avons eu plusieurs retours très positifs de classes en visite sur cet Espace Pédagogique Forestier.

Attention, ces sentiers sont utilisés en hiver par le ski de fond.

Voici le lien avec les livrets et de plus amples informations : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/activites-et-loisirs-en-foret/+/16e8::espace-forestier-pedagogique-des-coulmes.html>

Les sorties sur les Coulmes peuvent bénéficier du financement « En chemin sur les ENS du Département ».





## LA VIE DE L'ÉCOLE

### La classe de CE2-CM1-CM2 sur les sentiers à Presles

Jeudi 20 octobre, la classe et sa maîtresse Amélie, sont allées toute la journée retrouver un groupe d'accompagnateurs en montagne à Presles.

A partir du foyer de ski au Faz, les élèves, partagés en deux groupes, ont fait deux marches différentes, une pour découvrir la flore et l'autre, la faune.

« Nous avons appris sur la faune et la flore. Un groupe le matin pour la flore, et un groupe pour la faune, et l'après-midi on a changé. Le midi nous sommes tous rentrés pique-niquer au foyer.

Nous avons fait des jeux pour comprendre pourquoi les feuilles changeaient de couleur. Nous avons aussi parlé de tout ce qu'il y a dans la nature : c'est un écosystème à préserver et protéger parce que tous les éléments s'aident les uns les autres. L'écosystème permet aux animaux de continuer à vivre.

Il y avait les arbres, la forêt, le bois. Nous avons découvert la forêt avec les cinq sens : nous avons appris l'odorat en cachant son visage pour reconnaître l'odeur des arbres.

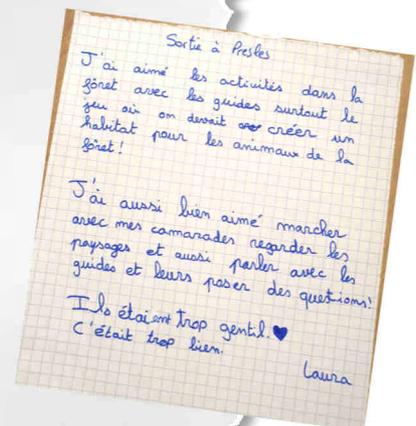
Nous avons appris qu'il fallait respecter les animaux et leurs habitats. Nous avons fait un jeu avec des cartes d'animaux, un où il fallait imaginer quel animal on était et nous avons construit un habitat. Par exemple, nous avons fait une cabane en bois, un terrier pour une belette, un amas de ronces et de bois pour les sangliers. Les limaces sont dans des trous d'arbres.

Nous avons trouvé des poils de sangliers, de loups, de chevreuils, nous les avons observés avec des loupes. Nous avons appris à reconnaître des empreintes d'animaux.

Nous avons vu aussi des chevaux et des vaches dans des champs. Il y a la forêt et les pâturages.

Les jeux ensemble, marcher avec les camarades, regarder les paysages, c'était trop bien !

Les guides expliquaient trop bien, on pouvait leur parler et poser des questions ! »



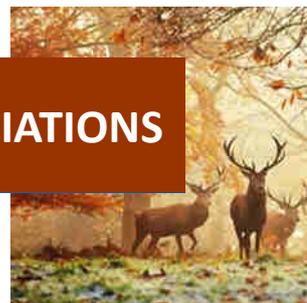
*Des éléments observés au cours de la découverte des sentiers*

*Callen, Lyssandro, Raphaël, Vincent, Laura*

Pour la sécurité de tous, merci de respecter le sens de circulation devant l'école. L'accès à l'école et aux places de parking se fait par le bas côté salle des fêtes, la sortie uniquement par la rue de la Collandière.



## LA VIE DES ASSOCIATIONS



### Team Chrono Passion

Le vendredi 2 septembre s'est déroulé le traditionnel concours de pétanque.

Au centre la doublette ayant remporté pour une année le challenge GILBERT CAVAGNE.

Bravo pour la belle finale !

Belle soirée... arrosée au propre comme au figuré  
Merci à tous et toutes les participants (es) et accompagnants !

Team chrono passion



### Les associations de l'école ont fait leur Assemblée Générale

#### Le 29 septembre pour le Restaurant scolaire

10835 repas ont été servis pour l'année 2021-2022 dont 4930 pour les écoles de Saint Pierre de Chérennes et de Vinay.

L'association prévoit des manifestations pour pouvoir continuer de fournir des repas de qualité aux enfants, cuisinés sur place, à un prix plus bas que dans tout le Sud Grésivaudan, pour maintenir un emploi, pour financer des jeux pour le temps de garde.



A eu lieu le 16 octobre la vente de diots et polenta, une réussite avec 270 parts vendues, un bon moment convivial pour parler et boire un coup devant la cantine.

Au programme cette année :

- En décembre : vente de chocolats en partenariat avec la boulangerie.
- 26 février 2023 : vente à emporter, viande en sauce et gratin dauphinois.
- Avril/mai : poulet basquaise/riz.
- 3 ou 10 juin : festivité culturelle avec un concours de pétanque familiale et peut-être un cinéma de plein air.

#### Le 13 octobre pour le Sou des écoles

Avec l'élection d'un nouveau bureau suite au départ de plusieurs membres après de nombreuses années dont Vanessa Gavin, Présidente, et Hervé Sorace, Trésorier.

#### Le nouveau bureau

Présidente : Valériane Capponi  
Vice-présidente : Sandra Garcia  
Trésorière : Emilie Lesniewski-Even  
Vice-trésorière : Charlotte Boudet  
Secrétaire : Aurélie Ifaoui  
Vice-secrétaire : Elisabeth Pagny

Les manifestations déjà prévues pour cette fin d'année, dans le but de récolter des fonds pour les projets scolaires avec sorties et intervenants, et aussi pour continuer de dynamiser la vie festive du village, réunir les familles, les habitants, faire connaître le village aux personnes des alentours :

- La bourse à la puériculture et aux jouets du 6 novembre ;
- La vente de sapins avec la livraison devant l'école le 2 décembre de 16h30 à 18h30.
- La fête de Noël le 16 décembre.

Et d'autres rendez-vous qui seront annoncés pour l'année 2023.



## CULTURE / SPECTACLE / AGENDA

### Salon Bien et Belle

La 3ème édition du salon Bien et Belle s'est déroulée à Izeron les 15 et 16 septembre dernier. Les visiteurs ont découvert les nombreux exposants réunis autour du thème du bien-être à la salle des fêtes et admirer les œuvres d'artistes locaux dans la grande salle de La Noyeraie (chambres d'hôtes).



Des ateliers et conférences leur ont également permis de découvrir, d'approfondir leurs connaissances ou d'expérimenter des pratiques avec des professionnels.



### Bourse aux jouets et puériculture



Nouveau succès pour le Sou des Ecoles avec la désormais traditionnelle Bourse et sa vente de brioches confectionnées par notre Boulangerie. Manifestation qui permet de financer les sorties pédagogiques des élèves d'Izeron.

### Concert à l'Eglise d'Izeron

Le samedi 5 novembre, plus de 200 personnes sont venues écouter les chorales Entresol et Déliss'canto.



## AGENDA

**11 nov. Commémoration** de l'Armistice du 11 nov.1918 à 10h45 au Monument aux Morts

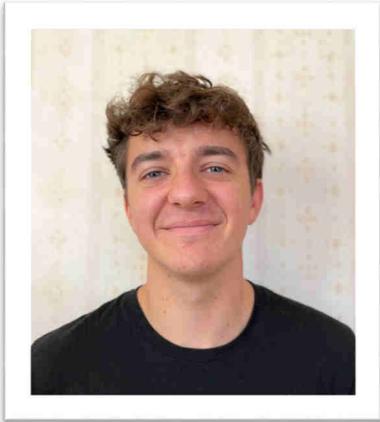
**13 nov. Rembobiner** un spectacle de la MC2 décentralisée, construit par le collectif Marthe à partir de l'œuvre vidéo de Carole Roussopoulos, documentariste féministe. 18h – Salle des fêtes

**2 déc. Livraison des sapins** vendus par le Sou des Ecoles 16h30-18h30

**11 déc. Marché artisans locaux et vdi** organisé par la Team Trail de St Marcellin

**16 déc. Fête de Noël** organisée par le Sou des Ecoles

## UN JEUNE A L'HONNEUR



Andréas Collavet aime parler du rugby, ce sport collectif qu'il pratique depuis l'âge de 5 ans au Saint Marcellin Sport, et de ses études de menuiserie.

A 18 ans, il joue cette année depuis le début de la saison avec les séniors Saint Marcellin en équipe 1, fédérale 2, et toujours également avec les juniors de l'entente SGR (Sud Grésivaudan Rugby), tout en suivant une première année en alternance de BTS Développement Réalisation Bois à Chambéry.



### Ce qui le motive :

« Les amis dans le sport, ceux du village, Mathys, Alexis..., même si certains ne jouent plus au rugby, on garde du lien. J'ai grandi, bercé dans un milieu familial avec mon frère et mon père, grands amateurs de rugby. »

Connaître des joueurs avec qui je me retrouve chaque année pour attaquer la saison, et on se connaît tellement bien qu'on sait comment chacun va jouer !

Ce sont aussi les valeurs qu'on a en commun, chacun trouve sa place. Et rencontrer les clubs de la région, se déplacer pour découvrir de nouveaux stades. »

### Ses conseils aux plus jeunes :

« Prendre un maximum de plaisir à jouer, en écoutant les éducateurs pour apprendre le plus de choses. Respecter ses coéquipiers et ses adversaires. »



### Les éducateurs :

« Les éducateurs sont des bénévoles, nous leur devons le respect, ils prennent du temps pour nous faire progresser dans ce sport. »

### Des bons souvenirs :

« La finale de la région de l'an passé à Seysins contre Voiron. Les tournois locaux comme le tournoi de la noix à Vinay et le tournoi de la raviolle à Saint Jean en Royans. »

### Une difficulté :

« Une blessure avant les phases finales il y a cinq ans, à l'épaule, mais heureusement j'ai été prêt pour la saison d'après ! »

### L'hygiène de vie :

« Il faut être sobre, je ne fume pas, je ne bois pas. »

### Ses projets :

« Évoluer à un niveau raisonnable dans le rugby. En menuiserie, m'orienter soit en m'installant à mon compte, soit dans une entreprise. »

« Avec le rugby j'ai découvert du monde, ma petite amie qui est en cadette SGR. Grâce à l'entente SGR nous rencontrons beaucoup de personnes, des bénévoles, des entreprises. »



## INFOS PRATIQUES

### Equipements des véhicules en hiver

L'obligation de détenir des chaînes ou d'équiper les véhicules de pneus hiver en zones montagneuses est applicable du 1er novembre au 31 mars.

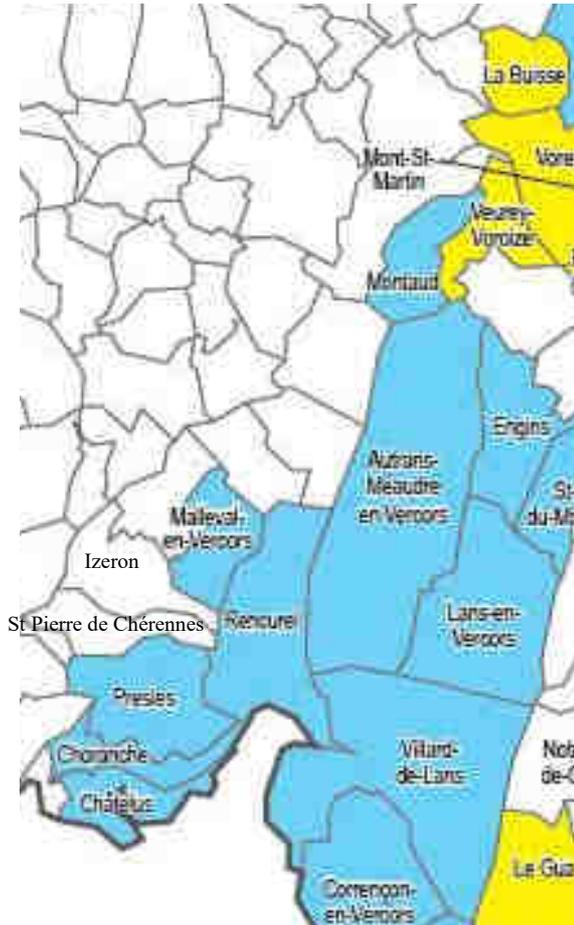
Ces obligations d'équipements concernent les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans les zones établies par les préfets. Elles ne s'appliquent pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Avec cette nouvelle disposition, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices,
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités.

Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.



-  Communes intégrées totalement dans le périmètre d'obligation
-  Communes où l'obligation s'applique partiellement, uniquement sur des axes définies



#### Nouvelle Signalisation

Entrées et sorties de zone d'obligation d'équipements en période hivernale





## Maison de Services Au Public

Vous le savez peut-être, la MSAP (Maison de Services Au Public) de Pont-en-Royans a été labellisée France Services en début d'année 2022.



**France  
services**

Deux agents vous reçoivent, **1 Ruelle Justice de paix 38680 Pont-en-Royans**, pour vous accompagner dans vos démarches administratives en lien avec la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA, les impôts, la Préfecture, le ministère de la justice et Pôle emploi.

2 postes informatiques, connectés à Internet, à un scanner et une imprimante sont à disposition pour vos démarches, en autonomie, ou avec l'appui d'un agent si besoin.

Nous vous accueillons :

Le lundi : 10h30 – 12h30 / 13h00 – 17h00

Le mardi : 08h30 – 12h00

Le mercredi : 08h30 – 12h00

Le jeudi : 08h30 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Le vendredi : 08h30 – 12h00 sur RdV

## Recensement Citoyen

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie de son domicile.



Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une attestation de recensement.

Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

## SERVICES UTILES

### Secrétariat de Mairie

#### Accueil du public :

Lundi : 8h30/12h et 17h/19h  
Mardi Jeudi : 8h30/12h  
Vendredi : 8h30/12h00 et 14h /16h

#### Permanence des élus

Le lundi soir de 18h45 à 19h45 sur RDV

Tél : 04 76 38 28 02  
Mail : izeron.mairie@wanadoo.fr  
Site internet : www.izeron.fr



Commune d'Izeron  
Facebook

### Agence postale communale



**Les lundi, mardi, jeudi, vendredi :**  
**8h45/11h30 et 16h/18h\***

*\*Hors vacances scolaires*

*(agence ouverte uniquement le matin  
pendant les vacances scolaires)*

**Le samedi : 8h15/11h15**

Pour tous vos colis,  
courriers et opérations financières.

Tél : 04 76 38 12 10

### Déchetterie de Saint Sauveur

Lundi, Mercredi et Jeudi 9h-12h / 13h30-18h  
Mardi et Vendredi de 10h00-18h00  
Samedi 9h00 -18h00

Route de la Croix de May  
38160 Saint-Sauveur

### Dépannage ligne électrique

Appelez ENEDIS au 09 72 67 50 38

### Dépannage ORANGE

Un problème sur votre ligne ?  
Appelez le 3900 pour être dépanné

## La photo mystère



**Quelle est cette drôle de  
machine ? Et où peut-on la  
voir ?**

*Nous publierons vos réponses  
dans le prochain  
bulletin*



Bulletin municipal d'Izeron édité et imprimé par  
la mairie d'Izeron - Octobre 2022

Directeur de publication : David Charbonnel  
Comité de rédaction : Joëlle Aujoux, Carole  
Baudru, Marie-Florence Bith, Sylvie Vittet